

2°) SIEANAT : Adhésion de la Communauté des Communes du Canton de Saint-Martory – Modification des statuts.....	13
IV - FINANCES.....	14
1°) Débat d'Orientation Budgétaire.....	14
2°) Adoption du règlement intérieur de la Boit'J, de la salle de musique : convention de mise à disposition et tarification.....	26
3°) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).....	28
4°) Demande de financement au GIP Réussite Éducative Grand Toulouse pour l'année 2012.....	29
5°) Pôle culturel : Demande de subvention auprès du Conseil Général au stade de l'attribution du marché de travaux.....	31
6°) Construction d'une structure Petite Enfance - Demande de subvention auprès du Conseil Général.....	36
7°) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition de trois auto-laveuses et une mono-brosse.....	37
8°) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition d'une console d'éclairage professionnelle.....	38
9°) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de travaux d'éclairage dans divers bâtiments communaux.....	39
V - MARCHES PUBLICS.....	40
1°) Choix des entreprises pour le marché de travaux relatif à la construction d'un Pôle culturel	40
2°) Avenant n°1 au Lot 2 « Gros œuvre » du marché relatif à la construction d'un espace multi- accueil de 40 places.....	42
VI – TRAVAUX	44
1°) Mise à disposition d'une parcelle à ERDF.....	44

I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 décembre 2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT

Service : Marchés Publics
Rapporteur : Philippe GUERIN

1°) Marché relatif à des travaux d'éclairage et niveau d'éclairement dans les circulations intérieures horizontales des ERP

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnaux a lancé une consultation pour confier à un prestataire des travaux d'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairement supérieur ou égal à 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales.

Les bâtiments concernés sont :

- Hôtel de ville
- Gymnase Jazy
- Centre de loisirs Rachety
- Groupes scolaires : Christian Blanc, Léon Blum, Jean Jaurès et Eugène Montel.

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Ville.

Tableau des offres (en € HT):

N° d'ordre	Entreprises	Offres
1	EBE	20 276,26
2	REI	21 764,20

La Commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- l'offre de l'entreprise EBE pour un montant de 20 276,26 € HT

: - : - : - : - : - : - :

2°) Marché relatif à l'extension du groupe scolaire Christian Blanc

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnaux a lancé une consultation pour réaliser les travaux d'extension du groupe scolaire Christian Blanc.

Le marché comprend:

- l'extension de l'école maternelle : création de deux classes supplémentaires + une nouvelle bibliothèque / centre de loisirs associé à l'école + transformation de la bibliothèque existante en une salle de repos + création d'un abri jardin / vélos indépendant.
- pour l'école primaire : la fermeture partielle du préau existant.

Surface de plancher créée: 240 m².

Le marché se décompose en 10 lots :

- Lot n°1 : Démolition- Gros oeuvre- Maçonnerie- VRD- Espaces extérieurs- Clôtures
- Lot n°2 : Charpente bois- Murs ossature bois- Couverture- Zinguerie- Etanchéité- Eclairage zénithal
- Lot n°3 : Cloison- Doublage- Faux plafonds
- Lot n°4 : Menuiseries extérieures- Serrurerie
- Lot n°5 : Serrurerie
- Lot n°6: Menuiseries intérieures
- Lot n°7 : Electricité- Courants forts et faibles
- Lot n°8 : Plomberies sanitaires- Génie climatique
- Lot n°9 : Carrelages- Faïence- Sol souple
- Lot n°10 : Peintures- Nettoyage

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le site internet du BOAMP, le site internet de la Ville et sur le site achatpublic.com.

Le tableau des offres (en € HT) est annexé à la présente.

La Commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- Lot n°1 : l'offre de l'entreprise TAB pour un montant de 106 511,60 € HT
- Lot n°2 : l'offre de l'entreprise BEGUE pour un montant de 79 847,78 € HT
- Lot n°3 : l'offre de l'entreprise A ART CONCEPT pour un montant de 23 129,13 € HT
- Lot n°4 : l'offre de l'entreprise SMAP pour un montant de 48 608,00 € HT
- Lot n°5: déclaré infructueux – Relance en MAPA
- Lot n°6: l'offre de l'entreprise KUENTZ pour un montant de 21 725,00 € HT
- Lot n°7: l'offre de l'entreprise ALIBERT & FILS pour un montant de 13 972,76 € HT
- Lot n°8: l'offre de l'entreprise AJS THERMIQUE pour un montant de 24 787,69 € HT
- Lot n°9: l'offre de l'entreprise VINET pour un montant de 15 897,93 € HT
- Lot n°10: l'offre de l'entreprise ETR pour un montant de 6 620,32 € HT

: - : - : - : - : - : - :

3°) Marché pour la fourniture et livraison de mobilier urbain et de fleurissement

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnaux a lancé une consultation pour la fourniture et livraison de mobilier urbain et de fleurissement.
La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le site internet du BOAMP, sur le site internet de la Ville et sur le site achatpublic.com.

Il s'agit d'un marché d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an reconductible 2 fois à compter de sa date de notification.

Le marché se décompose en 7 lots :

Lot n°1 : Fourniture et livraison de mobilier bois

Lot n°2 : Fourniture et livraison de mobilier de protection

Lot n°3 : Fourniture et livraison de mobilier d'agrément

Lot n°4 : Fourniture et livraison de mobilier de propreté

Lot n°5 : Fourniture et livraison de jardinières

Lot n°6 : Fourniture et livraison de pots en polyéthylène

Lot n°7 : Fourniture et livraison de distributeurs de sacs et sacs pour déjections canines

Tableau des offres (en € HT):

N° d'ordre	Entreprises	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	Lot n°5	Lot n°6	Lot n°7
1	SEPRA ENVIRONNEMENT							3 370,00
2	HUSSON		7 144,00	5 376,00	4 028,00			
3	SOTRALINOX		20 335,00		5 525,00			6 195,00
4	BENITO		6 565,50	1 949,50	1 470,00	2 860,00		2 362,50
5	GAILLARD RONDINO	4 372,68						
6	APRICO							2 178,00
7	SIOX SIGNAL URBAIN		9 225,00					
8	SINEU GRAFF		16 115,00		6 335,00			
9	IPC							2 291,00
10	GREEN CITY						9 558,10	
11	ATECH						7 843,80	
12	RAGT						6 306,73	
13	PLASTIC OMNIUM							4 170,85

La Commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- Lot n°1 : l'offre de l'entreprise GAILLARD RONDINO pour un montant estimatif de 4 372,68 € HT
- Lot n°2 : l'offre de l'entreprise HUSSON pour un montant estimatif de 7 144,00 € HT
- Lot n°3 : l'offre de l'entreprise HUSSON pour un montant estimatif de 5 376,00 € HT
- Lot n°4 : l'offre de l'entreprise HUSSON pour un montant estimatif de 4 028,00 € HT
- Lot n°5 : déclaré sans suite (une seule offre non conforme aux exigences du CCTP)
- Lot n°6 : l'offre de l'entreprise RAGT pour un montant estimatif de 6 306,73 € HT
- Lot n°7 : l'offre de l'entreprise APRICO pour un montant estimatif de 2 178,00 € HT

Il est rappelé que le total des offres des lots n'est donné qu'à titre d'information et de comparaison. Il est évalué sur la base de quantités présumées.

S'agissant en effet d'un marché à bons de commande et à prix unitaires, l'engagement contractuel porte sur les prix unitaires.

: - : - : - : - : - : - :

4°) Marché relatif à des travaux de réparation d'éléments de couverture et de zinguerie

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnaux a lancé une consultation pour confier à un prestataire des travaux de réparation d'éléments de couverture et de zinguerie.

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Ville et la Dépêche du Midi.

Le marché est conclu pour une période d'un an reconductible 2 fois à compter de sa notification.

Tableau des offres (en € HT):

N° d'ordre	Entreprises	Offres
1	2B CONSTRUCTION	15 820,00
2	MIDI AQUITAINE	14 755,00
3	SERVICE ENTRETIEN COUVERTURE	9 446,55
4	CATRA BTP	9 685,00
5	BOURDARIOS	20 424,50

La Commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- l'offre de l'entreprise SERVICE ENTRETIEN COUVERTURE pour un montant estimatif de 9 446,55 € HT

Il est rappelé que le total des offres n'est donné qu'à titre d'information et de comparaison. Il est évalué sur la base de quantités présumées.

S'agissant en effet d'un marché à bons de commande et à prix unitaires, l'engagement contractuel porte sur les prix unitaires.

: - : - : - : - : - : - : - :

5°) Marché pour la sécurisation et l'évolution de l'infrastructure de virtualisation

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnaux a lancé une consultation pour l'acquisition de licences et de matériel permettant la sécurisation et l'évolution de l'infrastructure de virtualisation.

Le marché se décompose comme suit :

- Lot n°1 : Licences

Option n°1 : Support 5 ans Licence virtualisation

Option n°2 : Upgrade version Licence virtualisation

Option n°3 : Support 3 ans Licence sauvegarde

Option n°4 : Upgrade version Licence sauvegarde

- Lot n°2 : Matériel

Option n°1 : Support 3 ans GTR 4h 7x7 pour SAN

Option n°2 : Transfert de compétences pour SAN

Option n°3 : Switch 10 gbs

Option n°4 : Support 1 an GTR 4h 7x5 (pour switch)

Option n°5 : Support 3 ans GTR 4h 7x7 (pour switch)

Option n°6 : Module 10 gb pour switch HP

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Ville, sur le site achatpublic.com et sur le BOAMP.

Tableau des offres (en € HT):

Lot n°1 : Licences

N° ordre	Entreprises	Solution de base	Option n°1	Option n°2	Option n°3	Option n°4
1	NEXTIRAONE	4 733,00	4 020,00	1 600,00	487,00	2 400,00
2	QUADRIA	5 387,00	3 134,00		384,00	
3	SCRIBA	3 834,80	3 135,80		197,20	413,60
5	SPIE	5 022,60	3 424,77		1 606,76	

- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en tant que besoin au budget de la Commune.**

: - : - : - : - : - : - :

2°) SIEANAT : Adhésion de la Communauté des Communes du Canton de Saint-Martory – Modification des statuts

Service : Direction Générale des Services
Rapporteur : Raymond GRANJA

Par délibération en date du 30 juin 2011, le SIEANAT a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté des Communes du Canton de Saint-Martory.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Cugnaux est appelée à se prononcer sur cette adhésion.

Il est rappelé que l'Article L 5211-18 du CGCT dispose : « ... à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, le Maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

La délibération sus évoquée a été notifiée au Maire de Cugnaux le 4 janvier 2013.

De plus, par délibération en date du 6 décembre 2012, le SIEANAT a émis un avis favorable à la modification des statuts du SIEANAT en ce qui concerne l'article 1^{er} en modifiant l'appellation SIEANAT en **SMAGV 31, éponyme MANEO**

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Cugnaux est appelée à se prononcer sur cette modification.

: - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

- **APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de la Communauté des Communes du Canton de Saint-Martory au SIEANAT.**
- **APPROUVE la modification des statuts**

: - : - : - : - : - : - :

IV - FINANCES

1°) Débat d'Orientation Budgétaire

Service : Finances
Rapporteur : Pierre GUERIN

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur les orientations budgétaires 2013.

Les différents points abordés porteront sur :

- Contexte, perspectives économiques et financières pour 2013
- Finances publiques, Projet de Loi de Finances et mesures pour les collectivités territoriales
- CUGT
- Objectifs 2013 de la commune
- Rétrospectives des budgets
- Dette
- PPI (programmation pluriannuelle des investissements)

CONTEXTE ET PERSPECTIVES 2013

- Perspectives économiques
 - Inflation à la hausse : devrait atteindre + 1,8 % après + 2 % en 2012
 - La consommation des ménages progresserait faiblement en 2013, soit + 0,3 % après une stagnation en 2012

FINANCES PUBLIQUES

- La dette publique
 - 91,3 % du PIB en 2013 après 89,9 % du PIB en 2012 et 86,00 % du PIB en 2011
- Les prélèvements obligatoires
 - 44,9 % du PIB en 2012 et devraient atteindre 46,3 % en 2013
 - Retour à l'équilibre des finances publiques, basé sur la maîtrise des dépenses publiques y compris pour les administrations locales..
 - La progression des dépenses de l'État sera limitée en 2012 et 2013 (+ 0,3 % et 8 % en volume). Sur la période 2012/2017, elle augmenterait de 0,7 % en volume par an.
 - Les transferts de l'État aux collectivités territoriales diminuent au titre de l'effort pour la réduction des déficits publics, à raison de 750 millions d'euros par an jusqu'en 2015, soit 2,250 milliards d'euros.

PROJET DE LOI DES FINANCES POUR 2012

- Budget de l'État
 - L'État s'est astreint à une évolution de ses dépenses de 0,8 % en volume, soit 374,6 mds € (soit une évolution de + 2,6 %)
 - Les recettes s'élèvent à 312,7 mds € dont 298,5 mds € de recettes fiscales nettes, soit un déficit de l'ordre de 61,9 mds € en 2013 contre 83,6 mds € 2012.
- Les mesures pour les collectivités locales
 - *Les concours financiers de l'État*
 - La DGF est prévue, à champ courant, à 41,505 mds € contre 41,390 mds en 2012 (incidence pour Cugnaux : stabilité)
 - Le Fond National de péréquation des recettes fiscales (péréquation horizontale) est alimenté à hauteur de 360 millions d'euros en 2013 soit une incidence de l'ordre de 20 000 € pour Cugnaux
 - La DSU progresse de 150 millions d'euros (Aucune incidence pour Cugnaux)
 - Le classement en ZSP du quartier du Vivier Maçon permettra d'obtenir des financements particuliers au titre du FIPD.

- *Les mesures fiscales*

1. Revalorisation des valeurs locatives à + 1,8 % correspondant à l'inflation prévisionnelle (à comparer à + 2 % en 2012)
2. Allocations compensatrices à la baisse

EVOLUTIONS FINANCIERES DE LA C.U.G.T.

L'attribution de compensation sera en légère diminution.

La D.S.C. en 2013, connaît une progression significative pour Cugnaux, soit 523 600 € à comparer à 350 000 € en 2012.

Globalement :

Le budget est équilibré à 1,014 milliards d'euros.

- Recettes
 - Progression limitée de la DGF, soit 43,2 millions d'euros en 2013 contre 43,10 en 2012.
 - Evolution des bases de la fiscalité (entre 1,3 % et 1,5 %) : les produits fiscaux sur lesquels le Conseil de Communauté peut voter des taux représentent environ 60 % (647 millions d'euros) des recettes
- Dépenses
 - Des dépenses de fonctionnement qui évoluent légèrement (+ 24 millions d'€), une programmation pluriannuelle des investissements de 281 millions et un appel à l'emprunt de 151 millions d'euros.
 - Péréquation horizontale évaluée à 1,4 millions d'euros.
- Épargne
 - En diminution, - 24 millions d'euros en moyenne

OBJECTIFS 2013 : BUDGET DE LA COMMUNE

- Limiter l'évolution de la masse budgétaire par rapport à 2012, tout en intégrant l'ouverture de nouvelles structures
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement des services tout en intégrant la progression significative de charges courantes (Evolution sensible des fluides notamment)
- Masse salariale en évolution due à l'ouverture de nouvelles structures
- Corréler les tarifs municipaux à l'inflation, hors tarifs extérieurs
- Ne pas augmenter les taux d'impôts communaux

RESULTATS PROVISOIRES 2012

FONCTIONNEMENT

<i>DEPENSES</i>		
Chapitre 011	Charges générales	4 129
Chapitre 012	Charges de Personnel	11 602
Chapitre 65	Participations et subventions	2 022
Chapitre 66	Frais financiers	333
Divers		939
<i>TOTAL DEPENSES</i>		19 025
<i>RECETTES</i>		
Chapitre 70	Produits et services	1 226
Chapitre 73	Contributions et taxes	119 013
Chapitre 74	Dotations	5 772
Divers		3 367
<i>TOTAL RECETTES</i>		22 278

SOLDE DE GESTION 3 253

INVESTISSEMENT

<i>DEPENSES</i>		
Chapitre 7	Opérations	149
Chapitre 10	Autres opérations	1 555
Chapitre 16	Emprunt	878
Chapitre 20	Immo. Incorporelles	74
Chapitre 21	Immo. Corporelles	1 240
Divers		196
<i>TOTAL DEPENSES</i>		4 091

<i>RECETTES</i>		
Chapitre 10	Dotations - Fonds divers	287
Chapitre 13	Subventions	323
Chapitre 16	Emprunt	1 621
Divers		1 053
001	Excédent antérieur	617
<i>TOTAL RECETTES</i>		3 901

SOLDE DE GESTION -190

qu'elles sont, il faut en faire un usage astucieux en diminuant les dépenses de fonctionnement et en faisant des investissements plus judicieux. Ce principe de saine gestion, c'est votre objectif Monsieur le rapporteur, nous le savons, mais les promesses irréalistes et les coups et coûts médiatiques de vos camarades de la majorité anéantissent vos efforts. Cette année encore les dépenses de fonctionnement augmentent. Vous annoncez la stabilisation des charges à caractère général mais les dépenses de personnel s'envolent de plus de 7 %, le chapitre 65 de plus de 4,5 %. Qu'en sera-t-il avec les nouvelles structures, à savoir la crèche et le centre culturel pour lesquels vous êtes dans l'incapacité de donner une prévision des dépenses de fonctionnement. Vous allez faire payer par les Cugnalais et les enfants des Cugnalais, un bâtiment dont on ne connaît ni l'usage que vous en ferez ni son coût réel de fonctionnement. Vous avez promis un centre multiculturel de 16 millions d'euros qui pourrait faire espérer une politique culturelle de grande ampleur et de qualité. La vérité est tout autre. Vous le savez, il n'y aura pas de salle de spectacles car les finances de notre Ville ne le permettent pas. Mais vous dépenserez quand même 11 millions pour un bâtiment qui abritera les écoles artistiques et la médiathèque. Les écoles avaient certes besoin de locaux décentes mais peut-être qu'on aurait pu les trouver ailleurs et moins chers. Quant à la médiathèque, je vous l'ai déjà dit, je suis septique sur l'utilité de son agrandissement. En effet, la fréquentation de ces structures est en baisse partout à cause d'Internet. Aucune projection sérieuse n'a été faite à ce sujet. Les investissements pour 2013 sont donc de 11 millions. Outre le centre culturel, sont inscrits la crèche et les services techniques, comme en 2012 et comme en 2011. Est prévu aussi l'aménagement de la Maison Ravaine sans que nous puissions savoir ce qui y sera fait et pourquoi.

Vous manquez d'imagination... alors je vais vous faire quelques propositions. D'abord sur les frais de fonctionnement : cela ne relève pas d'une question politique opposant majorité et opposition, c'est une question de bon sens. Faisons une pause, prenons un peu de hauteur. J'en appelle à des états généraux sur le fonctionnement de la Mairie. Tous ensemble, avec les différents services, analysons les besoins des Cugnalais, voyons les dépenses utiles pour améliorer l'efficacité et le confort des employés. Mutualisons si possible les dotations des services, mutualisons aussi avec les autres communes au passage. Enfin, fixons des priorités selon les capacités financières de la Ville et supprimons toutes les dépenses de publicité et de communication comme ce magnifique DVD par exemple qui n'apporte aucune valeur ajoutée à la Commune. Sur les investissements, arrêtez de jeter de la poudre aux yeux des Cugnalais. Notre Ville a besoin d'une vision d'avenir. Que doit représenter Cugnaux dans la métropole toulousaine ? Quel urbanisme voulons-nous ? Une densification irréfléchie comme vous l'avez faite ? Non, Cugnaux mérite mieux. Rendons la Ville plus humaine et elle sera plus belle. Là aussi une réflexion est nécessaire. Le plan de circulation est en panne. Le plan de déplacement est à revoir. Il n'y a pas de projet urbanistique, pas de plan d'accueil pour nos aînés devenant dépendants, etc. Une autre vision de la Ville doit éclore. Mais ceci étant, nous ne sommes qu'au débat d'orientation budgétaire et comme le dit Monsieur Pierre Guérin, tout n'est pas arbitré. Alors nous attendrons l'arbitre ou plutôt les arbitres... vous savez ceux qui voteront en 2014. Merci. »

Monsieur SANCHEZ prend ensuite la parole : « je ne ferai que répéter ce que j'ai déjà dit en Commission des Finances ou même l'an dernier : c'est regrettable encore une fois que les documents ne soient remis qu'en séance. Je suppose que tout ce que vous avez présenté aujourd'hui, vous l'aviez déjà depuis quelques jours, quelques semaines voire quelques mois. Dans le cas contraire, ce serait grave pour la Commune. Je trouve dommage que vous ne nous mettez pas un peu plus dans la transparence pour travailler tous ensemble pour l'avenir de la Commune, puisque en 2013, il s'agira vraiment de l'avenir de la Commune.

Le constat est clair. Vous avez évoqué la situation nationale avec des finances aujourd'hui contraintes, des règles européennes qui ont imposé déjà des plans de rigueur au niveau national, même si on ne veut pas les appeler comme ça. On sait très bien que compte tenu de la crise qui n'est pas encore finie, malheureusement, ces plans de rigueur ne sont pas terminés. Les marges de manœuvre du Gouvernement et de l'État sont tellement étroites que ce ne seront plus que les collectivités territoriales qui verront demain leurs dotations baissées. Alors certes, c'est de la politique à long terme mais c'est ce qui va se passer dans les années à venir. Aujourd'hui, c'est pour cela que la plupart des collectivités essaient de ne pas emprunter, ne pas s'endetter et de mettre de la prudence dans les frais de fonctionnement, comme le dit Monsieur Chaléon, afin de préparer l'avenir. On dit bien « gouverner, c'est prévoir ». Je pense que malheureusement, même s'il y aura encore effectivement des arbitrages

dans ce DOB, les craintes sont confirmées sur un manque de prudence encore sur ce qui sera décidé dans le budget 2013.

Pour Cugnaux, la punition va être presque triple. La Communauté Urbaine, très ambitieuse, lance de grands programmes d'investissements : le parc des expositions, le projet Garonne, le projet Matabiau.... Tout cela va faire qu'elle va obligatoirement s'endetter, pas immédiatement mais dans les années à venir. Je n'évoque même plus l'endettement de Tisséo et ses 1,400 milliard pour le SMTC qui ne fait qu'augmenter de jours en jours. Cette dette n'est pas virtuelle, elle est sur la tête des Cugnais. De fait, il y a la dette de l'État, la dette du Grand Toulouse, la dette de SMTC. Demain avec les décisions que vous prendrez sur le budget 2013, il y aura ce que j'ai appelé la triple peine pour les Cugnais. L'endettement, même si vous dites encore le contraire, approchera les 20 millions d'euros à la fin du mandat, c'est-à-dire le double de l'endettement du début du mandat. Certes, pour financer les opérations, nous allons faire des petits emprunts à court terme en raison de la récupération du FCTVA et des subventions mais les 20 millions d'euros seront atteints dès 2014-2015.

Dans ce contexte, vous nous avez annoncé 11 millions d'euros d'investissement. Qu'y a-t-il dans ces 11 millions d'euros ? Nous ne savons pas trop. Le centre technique municipal est inscrit pour la quatrième ou cinquième année mais je doute fort que vous mettiez en œuvre ce projet en 2013 puisque vous ne pourrez pas le faire en termes de financement. Vous avez évoqué la Maison Ravaine qui démarrera peut-être. Vous finirez de payer la crèche. Effectivement, le gros projet, c'est le centre culturel avec la salle de spectacles puisque la délibération qui suit va nous imposer ce choix de réaliser la tranche ferme et la tranche conditionnelle. Dès ce soir, la décision de lancer ce projet sera prise. Comme je l'ai demandé en Commission des Finances à Monsieur le Président de la Commission, j'aurais souhaité avoir un vrai bilan de ce projet. On va voir tout à l'heure que le projet de travaux a augmenté de plus d'1 million d'euros, peut-être justifiés. Nous étions déjà à un projet à 16 millions. . Seulement, est-ce qu'il y a tout dans ces 17 millions ? J'aurais souhaité avoir un bilan de l'ensemble des dépenses car je pense qu'elles n'y sont pas encore toutes. Je n'ai pas encore vu apparaître le financement du fonds parce qu'il faudra bien, pour ouvrir la médiathèque, quelques CD, DVD, livres. Vous avez peut-être tout caché quelque part mais vous ne voulez pas nous le dire parce le total de la facture commence à peser pour la Commune. Je pense même que tous les élus de la majorité ne connaissent pas ce montant définitif. Pourtant, il va notablement impacter l'investissement. Comme vous le disiez Monsieur Guérin à juste titre, les frais financiers pour les années venir et donc les frais de fonctionnement vont augmenter. Les frais de fonctionnement en 2013 s'élèvent déjà à plus d'1 million d'euros dont 900 K€ de personnel et j'arrondirais ce qui viendra au-delà sans rentrer dans les détails. Avec le mécanisme mécanique du GVT, soit 200 à 300 000 € s'ajouteront tous les ans, ce qui est loin de représenter ce que les impôts pourront couvrir. Nous avons donc ce grand projet, dont la décision de commencer se prendra presque aujourd'hui car une fois que vous aurez commencé vous ne ferez plus marche arrière. L'impact est déjà notable sur les budgets de fonctionnement cette année sans cet équipement, avec plus 1 million d'euros. Mais la question qui reste d'actualité porte sur le bilan de l'investissement de cette opération ainsi que sur celui du fonctionnement. Il est vrai que l'investissement ne sera payé qu'une fois, en espérant que toutes les subventions seront obtenues. Je vous rappelle que le Conseil Général vous a dit dans un courrier de ne pas lancer ce projet tant que vous n'aurez pas un retour des subventions du Conseil Général et qu'à vos risques et périls vous prenez la responsabilité de ne pas avoir de subventions si vous lancez un OS sur ce projet avant sa décision. Sans ce projet, les frais de personnel explosent. Quels seront-ils après la livraison de cet établissement ? Nous ne savons pas ou du moins vous ne voulez pas nous le dire.

Je remercie le travail des services sur ce document de Débat d'Orientation Budgétaire, mais il est regrettable que la décision sur ce Débat d'Orientation Budgétaire ne soit pas l'orientation budgétaire de Cugnaux pour 2013 mais pour les dix ans qui arrivent. Sans aucune leçon de morale d'aucune sorte, j'attire votre attention à vous, tous conseillers municipaux, sur la décision que vous prendrez. Pas uniquement sur ce DOB qui n'est pas soumis au vote mais, sur le centre culturel. Des communes font faillite. Il y en aura de plus en plus. Je ne le souhaite pas pour Cugnaux. Je pense que vous non plus. Personne ne le souhaite ici autour de cette table. Je ne voudrais pas non plus qu'un jour vous regrettiez le vote que vous allez prendre tout à l'heure. Ce Débat d'Orientation Budgétaire ne porte pas uniquement pour cette année mais pour l'avenir de Cugnaux dans les dix années à venir. Au cours de la prochaine décennie, Cugnaux aura d'autres besoins que ce centre culturel. La population va croître automatiquement. Il faudra une école et d'autres équipements. Vous qui défendez la qualité du service public, je pense qu'avec la décision que vous prendrez tout à l'heure sur la délibération du centre

culturel, nous serons loin de pouvoir assurer un service de qualité au prix qu'aujourd'hui paye les Cugnalais. L'impact de votre décision ne sera pas des augmentations d'impôts en 2013 mais obligatoirement après 2013. Merci pour votre attention. »

Monsieur AUJOULAT intervient : « Monsieur le Maire, quelques mots pour vous dire qu'il y a cinq ou six ans, jour pour jour, nous étions à peu près dans la même situation. En fait, vous travaillez par cycle. Vous vous faites élire. Pendant 3-4 ans, vous faites des promesses reportées de budgets en budgets. Puis, un an et demi avant les élections, parce qu'on en est là à peu près, tout d'un coup, les hostilités sont déclenchées en annonçant la réalisation de mirifiques projets. Jusqu'à maintenant, vous vous en étiez tenu quand même à une certaine orthodoxie. Cela fait plus de deux ans que moi et mes collègues vous alertons en vous disant de ne pas vous lancer tête baissée dans ce projet. Je m'aperçois que, lors de ce Débat d'Orientation Budgétaire, vous persistez. Je m'attendais à ce que aujourd'hui, après l'annonce du Gouvernement qui enlève la taxe des 75 %, Monsieur Guérin nous annonce une grande nouvelle, qu'il allait peut-être reculer, parce que seuls les imbéciles ne reculent pas, et qu'il allait enlever son projet de centre culturel. Mais non. Vous persistez.

Dans ce Débat d'Orientation Budgétaire, deux à trois points m'ont choqué.

Tout d'abord, une forte augmentation de la masse salariale : 1 million d'euros. Ce n'est pas mal... continuons... Vous allez me dire que ce n'est pas mon argent. Si, c'est notre argent et chaque fois qu'on embauche quelqu'un, un fonctionnaire notamment, on ne l'embauche pas pour 30 ans de carrière, on l'embauche pour 30 ans de carrière et pour payer sa retraite pendant 20 ou 30 ans. Vous allez également me dire qu'il y a des services supplémentaires. A l'heure actuelle, nous ne savons même pas qui nous allons mettre dans le centre culturel ni même combien de personnes nous allons employer exactement dans la nouvelle crèche. Monsieur Chaléon l'a fort bien dit d'ailleurs tout à l'heure, avec une restructuration au niveau du personnel, un meilleur emploi d'un certain nombre de personnes qui sont notamment mises au placard, nous pourrions arriver à faire des économies. Nous pourrions également mutualiser avec certaines municipalités environnantes. Je vous demande Monsieur le Maire de comparer avec les municipalités environnantes. Vous serez étonné du ratio. Cette augmentation importante de la masse salariale est intolérable.

Deuxièmement, j'en reviens à ce projet de centre culturel pour lequel vous allez nous dire que vous avez obtenu 1,9 million de l'État et 1,9 million de la Région, ce qui fait environ 4 millions d'euros. Quid de ce qu'il y aura. Vous savez très bien que le Conseil Général vous a demandé un certain nombre de conditions pour pouvoir étudier et verser cette subvention. Pour l'instant, nous ne l'avons donc pas. Je vous ai toujours entendu dire que tant que nous n'avons pas les subventions nous ne démarrerions pas, nous ne construirions pas. Ce projet n'est ni à la hauteur ni au niveau de Cugnax et va obérer largement les finances de la Commune qui n'en a pas les moyens. Nous allons construire un mastodonte où il sera en plus difficile d'accéder. Je le répète. Nous n'en avons pas besoin à Cugnax. Nous aurions pu nous contenter d'améliorer les salles municipales ou d'en surélever certaines. De plus, il y a pléthore de salles des fêtes. Alors vous allez me dire qu'on ne construit pas tout de suite la salle de spectacles mais c'est la seconde tranche est quand même prévue. Nous nous lançons dans quelque chose qui est une folie. Malheureusement, obnubilé comme vous êtes par votre réélection, vous avez besoin d'avoir un projet, de lancer ce projet et ce sera votre successeur ou vous-même qui supportera avec les Cugnaises et les Cugnais les charges inhérentes qui seront, comme l'a fort bien souligné Monsieur Sanchez, à la fois des charges de fonctionnement et des charges d'investissement. Je dis deuxième folie. Je me suis tué pendant un an à dire certaines choses sur Francazal. On me riait au nez. Je me tuerai, avec mes collègues, jusqu'au bout pour dire que ce projet est un projet de folie qui n'est pas adapté à notre Commune, à notre temps, à notre époque, tant au niveau financier qu'au niveau utilisation.

Troisièmement, je constate que dans les crédits d'investissements, comme chaque année, vous citez toujours le centre technique et la Maison Ravaine dont on aimerait savoir combien elle va coûter. J'appelle cela des dépenses de confort. A quoi va servir son aménagement ? Où se garera-t-on pour y accéder ? Nous verrons plus tard... comme le centre culturel. Je ne vois rien dans ce Débat d'Orientation budgétaire et ce n'est pas la première année que je vous le dit. Un Débat d'Orientation Budgétaire sert aussi à dire comment vous voyez Cugnax dans le futur. Ce que je constate, c'est que vous construisez un peu partout. Cependant, il n'y a rien sur l'urbanisme. Le social est très peu abordé. Il n'est par exemple pas question de Maison de retraite, tout comme il n'est pas traité du quotidien, de l'entretien et de l'amélioration de notre Commune... Lorsque je me promène, j'ai un peu

honte, je le dis fortement. Quand je vois comme est entretenue et aménagée la commune de Tournefeuille ou même celle de Villeneuve-Tolosane. Je ne vois pas grand-chose sur Cugnaux. Si l'on parle de piste cyclable, on répond que ce n'est plus notre compétence... Nous n'en faisons pas, d'ailleurs nous en avons très rarement fait. Autre sujet jamais évoqué : l'amélioration de l'éclairage, sans compter les fossés qui débordent de tous les côtés... c'est pourtant tout cela le quotidien, c'est-à-dire l'entretien de notre Commune, son embellissement, l'entretien des bâtiments existants. Je n'en entends pas parler. Ce n'est pas intéressant pour vous. Il faut simplement parler d'un seul et unique projet, le pharaonique projet du centre culturel qui en plus, je le maintiens, est totalement inadapté au niveau environnemental. On doit se demander ce que ces deux masses vont représenter entre l'Agora et le boulevard Léo Lagrange.

Voilà Monsieur le Maire ce que je voulais vous dire. Ne soyez pas aveuglé, je le répète, par les échéances qui arrivent. Soyez sage. Réfléchissez. Peut-être reviendrez-vous à de meilleurs sentiments à ce niveau. Je m'attendais au moins de la part de votre adjoint aux Finances à plus de sagesse. Il est d'ailleurs beaucoup plus quand on lui parle en Commission des Finances ou en dehors du Conseil Municipal. Je vous remercie. »

Monsieur GIL souhaite faire part d'une remarque : « Monsieur Pierre Guérin l'a signalé au début, les finances de la France ne seront pas excellentes, ce qui va donc impacter les collectivités territoriales. Je déplore, je tiens à le dire, que les traités européens empêchent les États d'emprunter à la BCE. Les États empruntent aux banques privées qui elles-mêmes empruntent à la BCE. Ces banques privées prennent une marge. Le premier budget de la France est le service de la dette, 48 à 49 milliards alors qu'elle emprunte 60 milliards. Tout ça va dans la poche des banques privées. Doit-on lier cet état de fait au fait que le Conseil européen, qui est très marqué à droite depuis longtemps, avantage les petits copains ? Y a-t-il une relation de cause à effet ? Je déplore encore une fois que les États et les Collectivités Territoriales ne puissent pas emprunter directement à la BCE parce que cette dernière prête à 0,75 %. Merci Messieurs Dames. »

Monsieur Pierre GUERIN : "Je voulais simplement répondre sur le montage financier et technique du pôle multiculturel et la position du Conseil Général. C'est vrai que la position du Conseil Général, en la personne de son Président que vous connaissez tous, est de dire que certaines dépenses sont considérées comme étant dispendieuses. Que classe-t-on dans les dépenses dispendieuses et dans celles dites économiques ? Il est évident qu'il existe aujourd'hui des sollicitations importantes puisque les budgets d'investissements des communes dépendent étroitement, pour ne pas dire pour certaines complètement, des subventions du Conseil Général.

Dans le montage, tel qu'il a été présenté, pour inscrire une enveloppe de subventions au budget 2013, le Conseil Général a besoin de savoir quel est le degré d'avancement du projet. Il ne va pas geler des lignes qui risquent de ne pas être utilisées car ce serait au détriment de celui ou celle, en tant que Maire ou Mairesse, qui aurait bien avancé dans la construction de son projet. J'admets complètement ce type de position. D'ailleurs, c'est parfaitement louable dans une période où les finances de la France sont plutôt mauvaises. Nous pourrions débattre très longtemps là-dessus et croyez-moi tout le monde en prendrait pour son grade. Dans le cadre de ce montage, j'avais bien envisagé dès le départ ce problème. Il devait être envisagé le financement global du projet, sur une durée d'un an et demi au niveau de la construction, avec un coût de construction. Il fallait pouvoir assumer financièrement et sur le plan liquide le paiement des situations de travaux. C'était effectivement la position du Conseil Général. Ce-dernier nous avait invités à faire en sorte que nos financements soient bouclés pour l'ensemble de l'opération, en autofinancement et avec les concours bancaires. C'est ce que nous avons fait. L'année dernière, rappelez-vous, vous nous avez demandé ce qui garantissait que nous ayons les financements. Nous avons eu une lettre d'engagement à financer l'opération. Les banques ont pris le risque de porter une ligne de X millions d'euros pour cette opération. Cependant, la durée était limitée et tombe maintenant, en mars 2013. A l'époque, j'avais avancé deux arguments. Ce n'était pas la peine de payer une option de taux d'intérêts, c'est-à-dire la garantie du taux dans un an. Ensuite, les taux d'intérêts étaient encore élevés. J'avais également dit, avec le risque d'anticiper, que les taux d'intérêts allaient continuer à baisser. Nous aurons donc tout à fait intérêt à nous positionner, signer des conventions de crédit au moment où le projet sera en phase d'avancement c'est-à-dire à la signature du marché pour être précis. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Cela veut dire que le financement est bouclé avec des engagements financiers. Je vois donc difficilement le Conseil Général

de la Haute Garonne ne pas accorder un seul centime ou un seul pourcentage de subventions à ce projet même si Monsieur Izard peut considérer qu'il est dispendieux. J'ai fait mon travail à ce niveau là.

Ce n'est pas un projet qui mettra à mal les finances de la commune pour des siècles. Ce n'est pas vrai. Si vous voulez que la Commune évolue en termes de capacités financières, il faudra aussi être un peu plus dynamique pour accueillir les entreprises et être beaucoup plus actifs pour que des entreprises de pointe s'installent à Cugnaux et pas à Colomiers, Blagnac, Ramonville. A Balma où le Maire Socialiste a fait du très bon boulot sur ce plan là et a vraiment aménagé la Ville pour faire en sorte d'y amener un certain nombre de très grandes signatures, ce qui lui permet d'avoir aujourd'hui des contributions financières à travers les taxes, notamment la CFE maintenant, importantes. Il faut donc que Cugnaux sorte de cette dépendance vis-à-vis de ses habitants. Aujourd'hui, il est vrai que les taxes reposent essentiellement sur les personnes physiques, ce qui est le drame de Cugnaux.

On peut épiloguer très longtemps sur le pôle multiculturel. A titre personnel, puisque vous me mettiez plus ou moins en cause, j'ai toujours été pour ce pôle multiculturel au niveau des activités culturelles, c'est-à-dire l'école de musique, l'école des arts et de théâtre. Je ne sais pas du tout ce que donnera la médiathèque parce qu'effectivement avec Internet, vous en parliez tout à l'heure, le téléchargement permettra peut-être de faire en sorte que les gens ne se déplacent plus et téléchargent de leur domicile quand ils auront le très haut débit. Le problème se posera également pour les salles de cinéma qui peuvent aussi enregistrer des baisses de fréquentation. Ni vous ni moi ne savons comment évoluera la consommation de ce côté-là, parce que c'est de la consommation."

Madame GAZAGNE ABOUZEIR souhaite revenir un petit peu sur ce qui a été dit. « Que Monsieur Aujoulat et son équipe soient contre le pôle culturel ne m'étonne pas. Ce projet a fait couler beaucoup d'encre depuis de nombreuses années. Cela m'étonne un peu plus de l'équipe de Monsieur Sanchez puisque je crois qu'à l'époque Madame Marsat, adjointe à la culture, soutenait ce projet. C'est une parenthèse.

Les choses ont évolué. La ville a beaucoup changé en termes d'habitants. La culture est importante sur notre commune et je vais vous expliquer pourquoi. Monsieur Aujoulat et Monsieur Chaléon ont dit que le pôle culturel serait inadapté à Cugnaux et nous n'en aurions pas besoin. Messieurs, soit la culture vous passe à mille lieux au dessus de la tête, soit vous ne voyez pas vraiment ce qui se passe à Cugnaux. Pourquoi ? D'abord, nous savons, et vous le savez puisque vous l'avez soulevé, qu'il y a effectivement une inadéquation des moyens puisque toutes nos écoles municipales sont éclatées dans des salles dont les normes de sécurité sont très limites et pourraient à terme se dégrader. Je reviens sur ce que disait Monsieur Chaléon sur le contenu du pôle culturel. Effectivement, il y aura une médiathèque et des écoles d'arts mais pas seulement. Nous aurons aussi la Cyberbase, un centre d'art visuel car nous avons développé depuis quatre années dans le cadre de la politique culturelle un gros partenariat sur l'art contemporain avec l'État. Je rappelle que les écoles municipales représentent 600 élèves. Ces-derniers sont aujourd'hui éclatés un peu partout sur la Commune et auront désormais un lieu commun pour vivre pleinement leurs passions. Monsieur Chaléon a dit que ce pôle culturel ne pourra pas vivre parce que la politique culturelle n'y est pas suffisamment élaborée pour pouvoir accueillir un tel équipement. Monsieur Chaléon, vous auriez assisté par exemple au vernissage de la dernière exposition vous auriez constaté la présence de Madame Dominique Salomon, Vice-Présidente de Région en charge des Affaires culturelles. Elle a dit que sur la Communauté Urbaine, les deux seules politiques culturelles bien identifiées aujourd'hui sont celles de Tournefeuille et de Cugnaux. Les ambitions culturelles à Cugnaux y sont donc. Nous y travaillons et ce pôle culturel sera là pour renforcer justement cette politique de culture pour tous avec la médiathèque. Je n'ai aucun souci sur le fonctionnement de la médiathèque. Internet ne va pas nuire et faire que les bibliothèques ou les médiathèques chutent parce que nous aurons en plus du numérique dans cette médiathèque. Tous les élèves et les Cugnais auront accès à ces moyens parce que toutes les maisons ne sont quand même pas équipées d'Internet.

Je voulais ensuite revenir aussi sur les subventions. Cela fait des mois et des mois que vous nous parlez de subventions que vous ne voyez jamais arriver. Aujourd'hui, nous avons quasiment 4 millions d'euros de subventions qui sont tombés dans l'escarcelle de la Commune pour le pôle culturel, de la Région et de l'État. Monsieur Pierre Guérin vous a expliqué très justement que pour le Conseil Général nous attendons également une subvention de l'ordre de 2 millions d'euros. Je pense qu'au niveau du financement du pôle culturel, la Commune arrivera très bien à gérer. Effectivement ce sera des efforts

supplémentaires sur peut-être d'autres points mais je rappelle que c'est quand même la volonté première du mandat de faire de la culture à Cugnax la priorité.

Ensuite vous avez parlé, à juste titre, des dépenses de fonctionnement du futur pôle culturel. Nous n'allons pas nous leurrer : les dépenses de fonctionnement vont augmenter. Aujourd'hui, la culture à Cugnax, charges de personnel comprises, représente 1,4 million sur le budget global, soit environ 6,7 % du budget global de la Commune. Pour une commune de cet ordre, en termes d'habitants, la moyenne nationale actuelle est de 8,5 %. Nous sommes donc encore loin d'atteindre cette moyenne nationale. Je ne me fais donc pas trop de souci. En termes de fonctionnement, nous avons calculé que d'ici l'ouverture du pôle, les charges de fonctionnement supplémentaires seraient d'à peu près 300 K€ et environ 5-6 équivalents temps plein en plus. Je vous précise quand même qu'au niveau du recrutement de la médiathèque, cette année en 2013, nous recrutons déjà du personnel en plus pour le plateau technique pour préparer le pôle. Si vous avez d'autres questions, je suis prête à y répondre."

Monsieur CHALEON: « Je vais quand même rassurer Madame Gazagne. Je ne voudrais pas qu'elle se sente blessée. Je n'ai absolument pas critiqué la politique culturelle. Ce que j'ai dit, c'est que construire un centre multiculturel sans salle de spectacles ne va pas apporter grand-chose de plus à la politique culturelle. J'ai aussi dit, pour préciser ma pensée, qu'il était nécessaire effectivement de regrouper les écoles de musique. Je pense également qu'il y avait peut-être moyen de faire tout cela à moins de 11 millions d'euros... »

Monsieur SANCHEZ : «Vous annoncez que le pôle sera financé à 6 millions d'euros par des subventions. Il en reste quand même 4 à financer. Je pense qu'il faut relativiser les choses. Je vous rappelle, qu'à cette même table, j'avais entendu à un certain moment que les subventions représenteraient presque 80 % de financement... Ne me dites pas que c'est faux car je peux ressortir les procès verbaux.

Ensuite, bien sûr que si nous étions riches, nous pourrions nous payer, avec grand plaisir cet équipement. Mais Cugnax n'est pas aussi riche que vous le pensez tout comme les Cugnais. La culture, c'est bien mais il faut aussi pouvoir manger. Ces 14 millions, il faut les financer et la commune ne le peut pas. Comme le disait tout à l'heure Monsieur Pierre Guérin, si nous avons fait venir des entreprises depuis 5 ans, nous pourrions aujourd'hui tranquillement encaisser les impôts correspondants sauf que cela n'a pas été le cas. Peut-être que les studios de cinéma vont arriver un jour.... Le Préfet a dû répondre à votre motion... Sachez qu'elle a fait rire toute la Préfecture.

Par ailleurs, vous dites que Madame Marsat a défendu ce projet il y a quelques années. C'était en effet le cas mais il n'y avait pas de salle de spectacles. C'était un projet qui aurait peut-être dû se réaliser à l'époque. Nous n'allons pas revenir sur l'histoire. Mais le contexte actuel c'est la crise, il n'y a pas d'argent. Il y a dix ans, c'était différent. Nous avons tous loupé le coche.

Enfin, il n'est pas question de revenir sur la politique culturelle. Je vous félicite pour votre politique culturelle. Regardez, avec le peu de moyens la reconnaissance que vous avez. Vous l'avez dit : avec Tournefeuille, Cugnax est une des plus belles vitrines de la politique culturelle. Cela prouve bien qu'avec de petits moyens, il est possible de faire de belles choses. Bien sûr qu'1,4 million de frais de personnel pour ce service, c'est déjà beaucoup. Mais aujourd'hui ce qui se fait est très bien et ne coûte pas cher aux Cugnais par rapport à ce qui va se passer demain. Une question me taraude : qu'est-ce que vous allez faire dans la salle de spectacles ? Du jazz, du théâtre, de la musique ? J'aimerais le savoir tout comme combien cela va coûter, même si je suis contre ce projet.. A chaque spectacle, espérons qu'il y aura 500 spectateurs mais j'en doute. Puisque vous êtes si optimistes, dites-nous ce que vous allez faire. Donnez nous si vous l'avez le bilan d'exploitation de cet équipement. C'est ça qui va nous rassurer. Par contre, aujourd'hui, si vous l'avez et vous ne voulez pas nous le dire, c'est inquiétant.

Monsieur Le MAIRE : " Ne soyons pas dans la politique fiction, ou dans l'économie fiction..."

Monsieur VRECORD MITEL : "Je vais essayer de faire court suite aux différentes interventions que nous avons entendues. Je dirais que ce sont les mêmes antiennes que l'on entend d'une année sur l'autre. Votre position quant au centre culturel ne m'étonne pas et traduit une méconnaissance de la vie cugnais. Tout d'abord, Messieurs Sanchez et Aujoulat, vous faites référence à la Commission d'Urbanisme mais je pense qu'on pourra vous faire quelques retours sur vos absences si vous voulez

aborder cette question. Pour participer à des commissions, il convient d'être présent. Je vois que vous attaquez sur un angle assez intéressant. Je n'avais pas l'intention de vous mettre en cause là-dessus mais si vous parlez de présence, je noterai vos absences.

Monsieur Sanchez, ce que j'ai entendu aujourd'hui de vous n'est pas un débat sur le DOB mais une campagne électorale qui s'ouvre en 2013

Je voudrais revenir sur un certain nombre d'arguments avancés dans le cadre du DOB et notamment sur l'équipement culturel. Monsieur Aujoulat nous a dit que nous allons avoir un mastodonte au milieu d'un désert. Il me semble qu'en Commission d'Urbanisme à laquelle Monsieur Aujoulat a assisté, il lui a été présenté tout un plan d'aménagement autour de cette place, nouveau facteur de centralité. Cette simple remarque nous montre à tous la méconnaissance des dossiers communaux qui deviennent autour de cette table un souci de polémique. Nous travaillons tous pour la Commune. Que vous soyez inquiets, nous le sommes tous. Tout à l'heure, Monsieur Sanchez, j'ai entendu vos comptes. Le centre culturel est passé à 20 millions. Je ne sais pas où sont les 4 millions supplémentaires auxquels vous faites référence. A la fin de votre intervention en réponse à Madame Gazagne vous annoncez qu'il en manque 14. Annoncer les catastrophes n'est pas un signe de dynamique. Je veux bien que l'on soit pessimiste dans la réflexion. Nous l'avons été sur tous les projets et sur celui-là en particulier, mais aujourd'hui, il convient de réaliser ce projet. Un philosophe, qui pourrait vous être connu, du nom de Gramsci, disait : « pessimiste dans la réflexion optimiste dans l'action ». Aujourd'hui, nous sommes dans l'action. Ce qui nous différencie Monsieur Sanchez, c'est que nous avons un projet politique qui n'est pas à la petite semaine et que nous avons fait nôtre la parole de Pierre Mendes France « la politique est de rendre possible l'impossible ». Certains jours, comme le disait Madame Gazagne, la culture a beaucoup à gagner autour de cette table.

Monsieur Le MAIRE conclut les débats. "Puisque nous sommes dans les citations, je rappellerai celle de Voltaire : « Je ferai tout pour que ceux qui ne sont pas d'accord avec moi puissent s'exprimer. Par rapport aux différentes observations, je souhaiterais apporter différents éléments.

Chaque année, vous reprochez le montant des dépenses en fonctionnement. Tout d'abord, comme vous le savez toutes et tous, les marges de manœuvre sur cette section sont très limitées. La plupart des dépenses réalisées sous le titre du chapitre 11 sont des dépenses obligatoires en réponse à des besoins communaux. J'ai entendu parler "d'états généraux". Sachez que les états généraux ont lieu tous les jours en Mairie. Tous les jours, l'équipe de Direction, les Services, se réunissent sous l'autorité du Directeur Général des Services pour trouver quelles sont les optimisations nécessaires et possibles au sein des Services, quelles sont les mutualisations possibles au sein des Services. Toute demande d'embauche ou de renfort est toujours examinée. Cela fait l'objet de fiche, de procédure, d'une réflexion collective sur ces besoins parce que naturellement cela impacte le chapitre 012, celui des frais de personnel. Je ne vais pas revenir dans le détail sur ce que représente la somme prévue pour ce chapitre, car nous le verrons le mois prochain, à l'occasion du vote du budget.

Le personnel fait un travail remarquable dans cette Mairie et a mérité d'être mis à l'honneur à l'occasion des vœux auxquels vous étiez d'ailleurs tous invités. Il méritait la reconnaissance des élus et des Cugnalais. L'ensemble des agents doit être considéré pour son travail au quotidien. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de mesures pour son bien-être ont été prises, parce que les agents subissent aussi la crise. Cela a été expliqué par Monsieur Pierre Guérin. Le volet social a permis avec un budget de 70 K€ d'augmenter de 50 % la valeur faciale des tickets restaurant tout en modulant la participation de l'employeur en fonction des catégories et du statut des employés mais également de proposer une participation à la mutuelle. C'est une action sociale forte que nous venons de mener vis-à-vis du personnel de la Commune.

Sur le centre culturel, beaucoup de choses ont été dites et je reprendrais simplement deux éléments. Ce projet politique a été annoncé dès le début du mandat. Il a fait l'objet de réflexions longues, difficiles parce qu'il est budgétairement important. Il ne va pas engager la Commune pour 10 ans mais il va l'engager pour plus de 50 ans. Toute la politique culturelle de la Ville et toute l'attractivité de la Commune de Cugnax pèsent sur ce dossier. Il impacte également le réaménagement d'un quartier, le quartier Léo Lagrange. C'est le point d'articulation entre l'ancien Cugnax, là où nous sommes aujourd'hui, et le nouveau Cugnax, le secteur de l'Agora. C'est un point entre le Collège et le Lycée. Il va être un véritable lien social entre les Cugnalais des différents quartiers. Je crois que cette réalisation dépasse les questions strictement budgétaires. C'est une réalisation culturelle mais également sociale,

possible grâce à une volonté politique affirmée depuis le départ de faire de la culture un des points majeurs du mandat. C'est une fierté que nous portons tous au niveau de la majorité. Je regrette qu'elle ne soit pas partagée par l'ensemble du Conseil Municipal.

Vous avez également douté de l'octroi des subventions. Je me rappelle Monsieur AUJOULAT qui soutenait que jamais l'État, le Préfet ne nous donnerait un centime. Nous avons obtenu 1,9 million d'euros et je tiens la notification à votre disposition. Vous avez également dit que ni la Région ni le Grand Toulouse ne nous suivraient dans ce projet. Nous allons recevoir 1,8 million d'euros et je tiens également la notification à votre disposition. Monsieur Pierre Guérin et moi-même avons négocié avec les banques l'année dernière qui nous ont confirmé leurs accords par ce qu'on appelle des lettres de confort. Vous ne saviez pas ce que c'était. C'est un engagement bancaire de porter la totalité du projet avec un financement par ces établissements. Nous avons revu dernièrement les deux partenaires financiers, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole, qui ont confirmé leurs offres et nous ont fait des propositions écrites. Deux dossiers sont donc prêts à être signés permettant de financer 100 % de l'opération, tranche ferme et tranche conditionnelle. Les taux ont chuté de 1,5 point entre le lancement de la discussion l'année dernière et les propositions que nous avons aujourd'hui, ce qui amènera des économies pour les charges de fonctionnement de la Commune à travers la diminution des frais financiers. Le travail fait est couronné de succès en ce qui concerne ce montage financier. J'en remercie le Directeur Général des Services et le rapporteur général du Budget parce qu'ils ont œuvré sur ce point. Cela répond également à un courrier que le Président Izard m'a adressé aujourd'hui qui indique que nous devons fournir au Conseil Général, pour terminer le bouclage de ce projet, outre la délibération que nous voterons tout à l'heure, le plan de financement et l'engagement des banques que nous avons. Nous sommes donc totalement dans les attentes du Conseil Général pour obtenir les subventions et nous aurons l'occasion de rencontrer le Président dans les jours qui viennent pour lui présenter cet investissement.

Ensuite, j'ai entendu évoquer l'absence de vision et de dynamique. D'un côté, vous dites que la Commune végète et n'a pas d'ambition, que c'est une commune-dortoir et de l'autre, lorsque des projets sont lancés, vous les rejetez au prétexte que la Commune n'en a pas besoin... s'il vous plaît, un peu de logique et de cohérence. Vous avez voté le SCOT, le Schéma de Cohérence Territoriale, qui donne les grandes tendances de l'aménagement de l'ensemble de l'aire urbaine toulousaine. Nous avons débattu et voté le PLU (Plan local d'urbanisme). Il prévoit un certain nombre d'orientations en matière d'organisation spatiale de la Commune avec la densification du centre-ville pour des raisons de développement durable et pour éviter l'éparpillement. Nous avons dégagé un certain nombre de terrains permettant l'urbanisation pour accueillir de nombreuses personnes qui veulent venir habiter ici. Nous avons mis une ZAD sur le secteur de Saint-Martory pour vérifier et contrôler les transactions foncières. Nous avons ainsi un véritable outil qui permet de développer la Commune. Je vous en prie, ne parlez pas d'absence de vision, d'absence de réflexion ou d'absence de volonté politique de faire de Cugnaux une Commune attractive. Madame Gazagne l'a dit tout à l'heure, lundi dernier nous inaugurons une exposition que je vous conseille d'ailleurs d'aller voir. Étaient présents, indépendamment de la présence de ma collègue du Conseil Régional Dominique Salomon, Vice-Présidente en charge de la Culture, le Directeur des Abattoirs, la Présidente du Musée des Abattoirs, le nouveau Directeur de l'École des Beaux Arts de Toulouse ainsi que d'autres artistes et personnalités. Je suppose que s'ils ont fait le déplacement à Cugnaux, ce n'est pas pour venir boire un verre de vin blanc ou goûter trois petits fours. C'est parce qu'il y a véritablement des choses à voir ici à Cugnaux et parce que ça bouge au niveau culturel. Des œuvres remarquables sont exposées, notamment une œuvre prêtée par la Musée Pompidou, Beaubourg à Paris. C'est un des véritables succès de l'action menée par Madame Gazagne et son équipe au niveau de la culture. Je crois qu'on devrait collectivement en être fier parce que cela fait parler de Cugnaux mais aussi intéresse l'ensemble de la population. Je ne parle pas des différentes actions qui sont faites dans les écoles avec le service culturel pour initier les enfants au fait culturel, ni même des spectacles le dimanche après-midi qui réunissent énormément d'enfants et de parents. Des actions sont également menées dans les différents quartiers avec les crèches et les petits, dans les écoles pour aller visiter des musées et ouvrir les enfants à quelque chose d'important, la connaissance et en particulier la connaissance scientifique. Je peux également citer le partenariat que nous avons avec la Cité de l'Espace. Nous n'avons, je pense sur ce sujet, pas de leçon à recevoir, ni de conseil à avoir.

Je voulais également revenir sur cette volonté qui nous anime depuis 5 ans et qui se traduit par une gestion rigoureuse. La preuve en est l'autofinancement dégagé et l'excédent de fonctionnement qui est

- (1) Délivrance d'une quittance à souches pour la tarification
- (2) Délivrance d'une carte couleur blanche
- (3) Délivrance d'une carte couleur bleue
- (4) Émission d'une facture informatisée pour la tarification

A cet effet, les objets de la présente délibération sont portés à la connaissance des édiles municipaux

: - : - : - : - : - : - :

Monsieur CHALEON : "En ce qui concerne les horaires, j'aurais imaginé que la Boit'J serait plus fréquentée le soir qu'en journée, or je vois qu'elle ferme tôt le soir. Est-ce qu'il y a une possibilité d'évolution des horaires ? "

Madame PREVOT : " Les horaires ont été adaptés en fonction de ce qui se fait ailleurs et du ressenti des agents du Service Jeunesse pour répondre aux besoins des jeunes. Cependant, ils ne sont pas arrêtés définitivement et ils évolueront si le besoin d'ouvrir plus tard s'avère nécessaire. Nous adapterons en fonction de l'évolution et de l'utilisation."

Monsieur Le MAIRE : "Je m'y suis rendu et j'ai été agréablement surpris de l'origine des jeunes. Ils proviennent de tous les quartiers de la Commune, y compris ceux du secteur Vivier, de La Françoï, du village languedocien. C'est véritablement devenu un point de rencontre. Si, au travers cette Boit'J, nous pouvons amener des discussions, des dialogues, une formation à la citoyenneté de ces différents jeunes, je crois que ce sera véritablement une belle réussite.

Monsieur CHALEON : "On parle de "jeunes" mais jeunes c'est jusqu'à quand ?

Madame PREVOT : L'âge maximum est fixé à 25 ans mais on pourra peut-être aller un peu plus loin.

: - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de M le Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

- **APPROUVE le règlement intérieur de la Boit'J et de la salle de musique**
- **APPROUVE la convention et la tarification de mise à disposition de la salle de musique de la Boit'J**

: - : - : - : - : - : - :

3°) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Service : Administration Générale
Rapporteur : José PHILEMONT MONTOUT

M le Rapporteur expose au Conseil Municipal que la DETR a pour objectif de financer la réalisation d'investissements dans le domaine économique, environnemental, touristique et d'amélioration du service public.

A ce titre, la commune souhaite solliciter cette subvention dans le cadre des travaux réalisés pour la réhabilitation de l'Hôtel de ville.

Il est précisé que ne peuvent être subventionnées que les opérations d'investissements :

- n'ayant pas fait l'objet d'un commencement d'exécution avant la date à laquelle le dossier est réputé complet
- ne faisant pas l'objet de demande de subvention auprès d'autres partenaires institutionnels,

Les travaux proposés concernent :

- le traitement des abords de la mairie, à savoir la réfection du plafond des passages extérieurs couverts situés à l'extérieur de la mairie, permettant l'accès à la mairie centrale, le nettoyage en profondeur du parvis, la reprise de peintures avec une protection anti-grafitis
- la création d'un espace d'accueil au public, clairement identifié, convivial et inter-services dans le hall de la mairie, avec un traitement particulier de l'acoustique (reprise des sols). Compte-tenu de son volume, le hall d'accueil est bruyant, tant pour les usagers que pour les agents en poste. Un coin enfant sera aménagé.
- La salle des mariages (faisant également office de salle du Conseil Municipal) fera l'objet d'une reprise des peintures.

M. le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible d'après le plan de financement suivant :

DEPENSES	20 267,75 € HT soit 24 240,23 € TTC
RECETTES	10 133,87 € de subvention de l'État au titre de la DETR estimée à 50% Taux maximum en vigueur
	14 106,36 € TTC de fonds propres de la Commune
Autres subventions	NEANT

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

- ***ADOpte le plan de financement exposé par M le Rapporteur***
- ***SOLLICITE la subvention la plus élevée possible de l'État sur la base du plan de financement ci-avant***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire***
- ***DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2013***

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

4°) Demande de financement au GIP Réussite Éducative Grand Toulouse pour l'année 2012

Service : Pôle cohésion sociale/ éducation
Rapporteur : Martine PREVOT

La commune de Cugnaux par délibération du 20 novembre 2006, a approuvé la création du GIP « Réussite Éducative du Grand Toulouse », ainsi que sa convention constitutive.

Afin d'éviter toutes ruptures par rapport à la gestion des programmes de réussite éducative 2007, il a été convenu lors du Conseil d'administration du GIP RE Grand Toulouse du 7 mars 2008, de confier

l'exécution des programmes en 2010 aux 5 communes éligibles s'agissant des volets territoriaux, ainsi qu'au Grand Toulouse pour le volet intercommunal.

La commune de Cugnaux a communiqué son volet communal au GIP RE, qui l'a transmis à l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (L'ACSé).

Ce volet communal fixe les objectifs d'action du programme de Réussite Éducative à l'échelle de la commune pour l'année 2013

Objectifs prioritaires du projet :

- Renforcer et animer le dispositif de veille et de réussite éducative regroupant le réseau de co-éducateurs existant pour prévenir en amont la désocialisation du jeune (déscolarisation, rupture sociale....)
- Accompagner le jeune et sa famille pour favoriser son épanouissement dans son milieu familial, socio-éducatif, et lui permettre d'acquérir son autonomie
- Appréhender et soutenir la globalité de la cellule familiale pour construire des parcours individualisés cohérents tournés vers la ville

PROGRAMME D' ACTIONS N°1 : « CELLULE D' ANIMATION ET DE COORDINATION DU DISPOSITIF DE VEILLE ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE »

Objectifs visés :

- Identifier et accompagner un public en grande difficulté et encourant des risques de désocialisation, rupture scolaire et sociale
- Mutualisation des moyens d'intervention, cohérence des parcours et force d'innovation
- Création de réponses adaptées individuelles et collectives
- Suivi et évaluation des parcours du jeune, et de sa famille

PROGRAMME D' ACTIONS N°2 : *PREVENTION PRIMAIRE / ACTIONS COLLECTIVES ET FORMATION DES ACTEURS*

Objectifs visés :

- Construire une politique de prévention en articulant politique locale de Santé et politique de la ville : ajustement des priorités, qualification des problèmes et configuration des moyens de prévention
- Atelier Santé primaire pour les jeunes mais aussi pour les familles
- Ateliers de sensibilisation, de découvertes, d'expression pour favoriser la socialisation et l'insertion sociale et éducative
- Mise en réseau des acteurs locaux médicaux et para médicaux
- Formation des acteurs de terrain

PROGRAMME D' ACTIONS N°3 : *CCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE ET RENFORCE DES PARCOURS : ACCUEIL, ÉCOUTE, ORIENTATION DES JEUNES ET D LEURS FAMILLES*

médiation sociale, scolaire, éducative, culturelle et sportive

Objectifs visés :

- Pérenniser et positionner un référent famille jeune identifié par les bénéficiaires du dispositif mais également les partenaires
- Faciliter le repérage et l'accompagnement
- Construire des parcours cohérents et efficaces
- Mettre en œuvre l'ensemble des outils indispensable : bilan –orientation avec un spécialiste, médiation, familiale,
- Accompagnement rapproché et de proximité
- Outils à construire et valider au travers de la construction des parcours.

Ce plan d'action communal de Réussite Éducative est financé à hauteur de 90 000 € par la Commune et 80 000 € de subvention au titre des financements du programme de Réussite Éducative par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (L'ACSE).

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, GIP RE Grand Toulouse, de solliciter auprès du GIP une subvention de 80 000 €, pour l'exécution du plan d'action communal de Réussite Éducative.

: - : - : - : - : - : - :

Monsieur CHALEON : " Est-ce que le nombre de participants est en augmentation ?"

Madame PREVOT : De mémoire, il y a une trentaine de jeunes et de familles accompagnées. Les résultats dépendent des situations. Il y a eu 3 sorties positives recensées. D'autres sont plus compliquées. Vous êtes invités à participer au Comité de Pilotage qui aura lieu le 20 février. Au cours de ce Comité, nous aurons un bilan complet et un document sera remis comprenant l'ensemble des éléments.

Monsieur Le MAIRE : Je participe en tant que membre au Conseil GIP Grand Toulouse. Deux communes, Toulouse et Cugnaux, font partie de ce dispositif et sont d'ailleurs subventionnées par l'État. Un gros travail se fait en liaison avec l'Éducation Nationale. Il permet notamment d'identifier des situations de difficultés qui peuvent être scolaires, sociales et autres, et d'avoir un accompagnement. Cet accompagnement permet souvent de remettre les jeunes dans des situations de scolarisation ou d'identifier des problématiques ou des pathologies beaucoup plus lourdes avec la mise en place de moyens adaptés. C'est vraiment très intéressant. Il y a un travail qui ne se voit pas, qui est souterrain, mais qui est vraiment très utile.

: - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de M le Rapporteur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, auprès du GIP RE Grand Toulouse, une subvention de 80 000 € afin de co-financer l'exécution du plan d'action communal de Réussite Éducative.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le GIP RE Grand Toulouse et tous les actes nécessaires à ces effets

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant

Article 4 : DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune

: - : - : - : - : - : - :

2,2 millions d'euros de recettes du Département. Vous vous basez sur quoi pour faire ce calcul ? Enfin, troisième point, est-ce que dans les VRD sont compris les aménagements extérieurs et le parking ?"

Monsieur Le MAIRE : "Les VRD ne sont pas subventionnables parce qu'ils passent dans le cadre de la Communauté Urbaine."

Monsieur AUJOULAT : "Donc ils ne sont pas dedans. Nous sommes bien d'accord."

Monsieur VRECORD MITEL : "Le lot 27 est compris avec l'aménagement du parking de la cressonnière et par ailleurs les abords du bâtiment. La partie purement voirie est prise dans le cadre du budget global de la CU."

Monsieur AUJOULAT : "Je repose ma question pour être encore plus clair Monsieur VreCORD Mitel. Sur ces 13 millions ne sont pas comprises les dépenses que vous venez d'indiquer ?"

Monsieur VRECORD MITEL : "Sur ces dépenses, la partie des équipements nécessaires à l'opération qui relèvent de la nature même de l'opération, parking et abord est comprise mais il existe une autre partie qui porte sur l'aménagement global de la place. Je vous rappelle que, par exemple, et vous avez vu des plans, qu'il est prévu un dévoiement de voirie à l'arrière du bâtiment en parallèle à la gendarmerie qui ne relève pas de l'opération. De la même façon, sur le prolongement de l'avenue de Francazal, une partie est prise en compte par les promoteurs dans le cadre de leur opération et une partie relève du budget de la Commune par CUGT, puisqu'il s'agit de la voirie. C'est un montage global qui pose d'ailleurs un problème annexe de maîtrise d'ouvrage entre le Cabinet d'Architectes et la CUGT."

Monsieur AUJOULAT : "Question corollaire. A combien s'élève le montant de l'opération avec la totalité des parkings, des VRD et des aménagements extérieurs ? Qu'est-ce qui est pris en charge par la Commune ? Qu'est-ce qui est pris en charge par les promoteurs ? Donnez nous un montant."

Madame GAZAGNE ABOUZEIR : " Les VRD s'élèvent à 669 K€. L'aménagement du parking de la Cressonnière et des abords direct du Pôle culturel sont pris en compte par le projet du pôle culturel."

Monsieur Le MAIRE : "C'est dans les 9 millions de travaux. Nous avons même dans le marché le coût de la démolition des anciens ateliers et du local de boxe pour réaliser le parking. La partie VRD correspond à ce qu'a expliqué Monsieur VreCORD Mitel. La discussion porte aujourd'hui sur la césure en termes de responsabilités entre la maîtrise d'œuvre du pôle culturel, la CGUT qui intervient et la maîtrise d'œuvre de l'opération Gotham."

Monsieur AUJOULAT : Pour que les choses soient bien claires dans mon esprit et par rapport à ce que nous avons vu en commission d'urbanisme, je repose ma question : les 80 places de parking dont nous parlons, ce sont celles de la Cressonnière ?

Madame GAZAGNE ABOUZEIR répond par l'affirmative.

Monsieur AUJOULAT : Il n'y aura pas de places de parking devant ?

Madame GAZAGNE ABOUZEIR : Il y aura une trentaine de places de parking devant et une cinquantaine sur le parking.

Monsieur AUJOULAT : Ce qui veut dire, en fait, qu'une fois que les employés seront garés devant la médiathèque, tout sera occupé et il faudra se garer à la Cressonnière, c'est ça ?

Monsieur Le MAIRE : "Il y a également des parkings le long du boulevard Léo Lagrange ou sur la place de la Mairie et la place de l'Europe. On peut quand même faire 200 mètres à pied. Nous ne sommes pas dans un supermarché pour qui l'argument commercial est le stationnement. A Toulouse, vous ne vous garez pas devant la Salle du Capitole le TNT ou La Halle aux Grains. Vous vous garez là

où vous pouvez. Pour notre projet, quelques places sont prévues par le permis de construire. Ce sont celles de la Cressonnière et celles à proximité immédiate du pôle culturel. "

Monsieur AUJOULAT : " Quitte à vous faire hurler, je vous ferai observer que partout où se construit un centre culturel ou sportif, un certain nombre de places de parking sont prévues. Je suppose qu'il ne faut pas avoir moins de 25 ans ou qu'il ne faut pas être totalement ingambe pour pouvoir rentrer. Je suis désolé d'insister mais il y aura des personnes qui auront envie de se garer devant.

Monsieur VRECORD MITEL : "Monsieur Aujoulat, vous posez le problème du stationnement. Au début de votre intervention, vous envisagiez le stationnement du personnel devant les locaux. Le parking qui se situe à proximité immédiate n'a pas vocation à être le parc de stationnement du personnel. De même, pour les immeubles alentours, les commerces et la viabilité du projet proposé par le promoteur est que des gens puissent stationner en arrêt rapide. Il y aura une réglementation à proximité qui relèvera de la responsabilité des divers services de police pour faire appliquer la zone bleue sur cette zone.

Monsieur Le MAIRE revient sur un deuxième point évoqué : l'augmentation du prix des travaux. « On aura l'occasion d'y revenir lorsque Madame Gazagne présentera la délibération sur l'attribution des marchés. Cette augmentation est liée à plusieurs raisons. D'abord la Commune a souhaité ne pas travailler par lots et a préféré travailler sous la forme d'une entreprise générale ou un groupement d'entreprises. Cela coûte plus cher. Pourquoi cette stratégie ? D'abord, pour une question de gestion du chantier par les services de la Ville. Nous ne sommes pas équipés pour ce faire comme une grande métropole avec une pléthore d'ingénieurs. Nous sommes économes Monsieur Chaléon des frais de personnel. C'est un gros chantier et nous avons intérêt à avoir un seul interlocuteur. Ce sera donc le cas du mandataire du groupement d'entreprises. La deuxième raison est que compte tenu des difficultés économiques actuelles, nous ne sommes pas à l'abri de défaillance d'entreprises sur le chantier. A partir du moment où c'est la Mairie qui gère en direct, c'est à elle de relancer ensuite un marché et de gérer les perturbations du chantier. Là, c'est le mandataire qui en prend la responsabilité. C'est à lui de trouver une entreprise pour suppléer à une éventuelle défaillance. Enfin, troisième point, c'est un problème de d'engagement sur un délai de réalisation. C'est donc l'entreprise mandataire qui est en charge de cette gestion.

Ensuite, un certain nombre de prescriptions nous ont été demandées à l'occasion de l'instruction du permis de construire, en particulier pour les différents accès pompiers. Il a fallu procéder à des modifications sur les questions d'accessibilité, rajouter un groupe électrogène, plus un certain nombre de modifications qui ont généré des augmentations du prix. Mais pour l'essentiel, c'est le fait d'être en entreprise générale qui a coûté plus cher, soit environ 600 K€ de plus. C'est cependant un souhait que nous avons développé et nous assumons la responsabilité d'augmentation de ce prix. Le reste concerne un certain nombre d'opérations demandées comme dans toute grosse opération et vous savez tous comment cela se passe. Je vous rappelle que dans le cas de la construction de la crèche de l'Agora, une fois que nous avons eu réalisé le chantier, de nouvelles modifications nous ont été imposées parce que les normes avaient évoluées. Je me souviens toujours d'une facture de 20 K€ pour changer des portes, ou modifier la hauteur des meubles et le positionnement des lavabos. »

Monsieur CHALEON reprend un texte paru dans la Dépêche du mois de décembre. "C'est entre guillemets donc je pense que c'est l'intégralité. Vous dites que ce projet se fera en concertation avec les habitants, le dialogue nourrissant d'éventuelles modifications. Nous allons donc entamer le dialogue. Je ne participe pas à la Commission d'Urbanisme mais Monsieur Aujoulat y participe et m'a dit que ce projet avait été présenté très sommairement."

Monsieur Le MAIRE : "Messieurs, je vous informe que nous avons eu une réunion avec l'ensemble des riverains. Ces derniers ont exprimé un certain nombre de souhaits qui ont été intégrés par la maîtrise d'œuvre. Ce dossier, n'est-ce-pas Monsieur Vrecond Mittel, doit repasser en Commission d'Urbanisme. Il va faire l'objet d'un dépôt après acceptation, à condition naturellement qu'on ne demande pas des choses extravagantes entre les contraintes des architectes et les souhaits des riverains. Cette réunion avec les habitants a été très constructive. Des problèmes d'accès avaient été mal appréhendés par la maîtrise d'œuvre et sont actuellement en train d'être modifiés.'

Monsieur CHALEON : " Donc quand vous annoncez sur la Dépêche 57 logements et environ 1000 m² de commerces, dont une brasserie ouverte le soir et une boulangerie, ce n'est pas encore décidé ?"

Monsieur Le MAIRE : "Les 57 logements oui. L'avantage de cette opération est que le promoteur ne se débarrasse pas après de son immeuble. Il reste propriétaire de l'immeuble et il assure la gestion immobilière des commerces. C'est là où c'est intéressant parce qu'il a un intérêt constant à trouver des occupants."

Monsieur CHALEON : Vous annoncez 28 logements en accession à la propriété. Est-ce qu'ils sont vendus ?

MONSIEUR VRECORD MITEL : Non

Monsieur CHALEON : "Monsieur Vrecrod Mitel, vous pouvez nous dire quelle emprise au sol vont avoir ces bâtiments et ces commerces ?"

Monsieur VRECORD MITEL : C'est une très bonne question. Je vous remercie de l'avoir posée !Je vous présenterai la photocopie du plan que je n'ai pas sur moi.

Monsieur CHALEON : Peut-être qu'à votre avis je manque sérieux, mais à mon avis le manque de sérieux, c'est de faire voter ce projet sans nous présenter le moindre plan.

Monsieur Le MAIRE : Monsieur Chaléon, nous ne votons pas le projet de l'opération immobilière, nous votons aujourd'hui le projet du pôle culturel.

Monsieur CHALEON : "Le pôle culturel, Monsieur le Maire si j'ai bien compris, s'accompagne de la vente au promoteur de terrain, donc j'aimerais savoir quelle superficie est vendue par exemple."

Monsieur Le MAIRE : "Monsieur Chaléon, comme je l'ai indiqué dans ma conclusion du Débat d'Orientation Budgétaire c'est quand même un projet structurant, qui va marquer la Commune pour plusieurs années. Je propose donc, si le Président de la Commission Urbanisme en est d'accord, de faire une Commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal qui le souhaiteront pour voir à la fois la proposition du promoteur qui a été choisi et l'articulation avec le pôle culturel. A cette occasion vous seront fournis les surfaces, le nombre de logements, la typologie des commerces, l'articulation qui se fait entre le pôle culturel et la partie habitat et commerce et également la gestion des flux. Une place va être créée entre le parvis du pôle culturel et les bâtiments en construction. Elle fait l'objet d'une réflexion pour avoir des modes de déplacement doux qui soient au milieu, c'est-à-dire pour l'essentiel des piétons."

Monsieur CHALEON : "Monsieur Pierre Guérin doit quand même avoir une idée de l'apport financier de la vente des terrains."

Monsieur VRECORD MITEL : "Comme déjà annoncé. La vente des terrains représente 1,4 millions. Je pense qu'il y a quelques problèmes de dialogue mais je préfère laisser intervenir Monsieur Philémont sur ce point."

Monsieur PHILEMONT MONTOUT : "Je voudrais tout simplement rappeler tout de même que le projet immobilier avait été présenté à l'ensemble des élus, majorité et opposition. Tout le monde a pu en prendre connaissance, dans sa globalité. Effectivement, il a été depuis affiné. Nous n'avons donc pas au mètre carré près la réponse. Cependant, cela a tout de même été discuté et proposé à l'ensemble des élus."

Monsieur AUJOULAT : "J'aime bien poser les questions pour bien saisir les choses. Au niveau des subventions, celle de l'État de 1,9 million est versée sur combien d'années ?"

Monsieur Le MAIRE : "Elle est versée sur 10 ans."

Monsieur AUJOULAT : "et celle du Conseil Régional ?"

Monsieur Le MARIE : "Elle est versée en une fois."

Monsieur AUJOULAT : « Non : c'est sur 4 à 5 ans. En ce qui concerne le Département pour l'instant nous ne savons rien. Je suis naïf, je ne comprends pas trop les choses. La totalité du projet, c'est 14 millions. Ça veut dire qu'au départ, nous empruntons 14 millions si les subventions ne sont pas versées de suite. »

Monsieur Le MAIRE : "Dans les discussions avec les établissements bancaires, il a été proposé la mise en place de deux phases. Il y a une phase de mobilisation qui va permettre de tirer les moyens financiers pour payer les entreprises, en fonction des états qui seront présentés par les entreprises. A ce stade, nous ne savons pas exactement à combien s'élèvera l'emprunt. Ensuite, il y aura une phase de consolidation qui doit arriver sous 18 mois. Une fois qu'on aura fait le décompte de l'ensemble des subventions reçues, nous consoliderons et diminuerons le stock de dettes en fonction du versement des subventions. Aujourd'hui, effectivement, nous ne connaissons pas précisément le montant de la subvention du Conseil Général. Nous avons demandé 2 millions et j'attends la réponse du Président du Conseil Général. Le montage financier est fait pour couvrir, comme le demande le Conseil Général, la totalité des travaux et le montant de l'investissement en deux phases comme décrit supra. Aujourd'hui, vous me demandez un chiffre que nous ne sommes pas capables de vous donner."

Monsieur AUJOULAT : « Le budget 2014 sera quand même difficile à construire. »

Monsieur Le MAIRE : "Non, pas du tout. Au contraire. Cette méthode nous permet justement de passer le cap 2014 sans difficulté. Vous verrez ça en Commission des Finances. Nous ferons même une Commission des Finances élargie pour ceux qui veulent venir."

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

POUR : 26

CONTRE : 6 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ROURE, ANSART pp)

Entendu l'exposé de M le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 236 voix POUR et 6 voix CONTRE :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus large possible auprès du Conseil Général selon le plan de financement exposé ci-dessus**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**
- **DIT que les crédits seront inscrits en tant que de besoin au Budget Principal de la Ville**

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

6°) Construction d'une structure Petite Enfance - Demande de subvention auprès du Conseil Général

Service : Marchés Publics

Rapporteur : Valérie GAZAGNE ABOUZEIR

M le Rapporteur rappelle à l'Assemblée qu'il est prévu des travaux pour la construction d'une structure Petite Enfance.

L'établissement est localisé sur un site bordant le bois de Rachety, actuellement occupé par le centre de Loisirs de Rachety ; cette nouvelle structure d'accueil petite enfance porte sur une capacité

7°) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition de trois auto-laveuses et une mono-brosse

Service : Finances

Rapporteur : François TOLSAN

M. le Rapporteur informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir trois auto-laveuses et une mono-brosse pour le nettoyage des locaux.

Le montant total de l'acquisition s'élève à 11 764,00 € HT réparti comme suit :

- Deux auto-laveuses autotractées à câble et à brosse: 4 600,00 € HT
- Une auto-laveuse autotractée sur batterie à rouleaux pour l'entretien du sol du gymnase : 5 980,00 € HT
- Une mono-brosse pour le lustrage des sols : 1 184,00 € HT

La collectivité départementale peut apporter dans tel cas une aide financière.

M. le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible à cet organisme d'après le plan de financement suivant :

DEPENSES	11 764,00 € HT soit 14 069,74 € TTC
RECETTES	4 117,40 € de subvention du Conseil Général estimée à 35% Taux maximum en vigueur Plafond de dépenses: 4 573,00 € HT
	9 952,34 € de fonds propres de la Commune
Autres subventions	NEANT

: - : - : - : - : - : - : - :

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

- ***ADOPTE le plan de financement exposé par Monsieur le Rapporteur***
- ***SOLLICITE la subvention la plus élevée possible du Conseil Général sur la base du plan de financement ci-avant***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire***
- ***DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2013***

: - : - : - : - : - : - : - :

8°) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition d'une console d'éclairage professionnelle

Service : Marchés Publics

Rapporteur : Lise MASSON

M. le Rapporteur informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une console d'éclairage professionnelle.

Le montant total de l'acquisition s'élève à 5 121,29 € HT soit 6 125,06 € TTC.

La collectivité départementale peut apporter dans tel cas une aide financière.

M. le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible à cet organisme d'après le plan de financement suivant :

DEPENSES	5 121,29 € HT soit 6 125,06 € TTC
RECETTES	2 560,65 € de subvention du Conseil Général estimée à 50% Taux maximum en vigueur
	3 564,41 € de fonds propres de la Commune
Autres subventions	NEANT

: - : - : - : - : - : - : - :

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

- **ADOPTE le plan de financement exposé par M le Rapporteur**
- **SOLLICITE la subvention la plus élevée possible du Conseil Général sur la base du plan de financement ci-avant**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire**
- **DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2013**

: - : - : - : - : - : - : - :

9°) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de travaux d'éclairage dans divers bâtiments communaux

Service : Marchés Publics

Rapporteur : José PHILEMONT MONTOUT

M. le Rapporteur expose au Conseil Municipal qu'il est prévu la réalisation de travaux d'éclairage dans les circulations intérieures horizontales de divers bâtiments communaux.

Le montant total des travaux s'élève à 20 276,26 € HT soit 24 250,41 € TTC.

Les travaux concernent les bâtiments suivants :

Groupe scolaire Eugène Montel:	4 241,32 € HT
Groupe scolaire Léon Blum :	5 549,78 € HT
Groupe scolaire Jean Jaurès :	3 666,48 € HT
Groupe scolaire Christian Blanc :	<u>818,00 € HT</u>
Sous-total écoles :	14 275,58 € HT

Hôtel de Ville :	<u>2 919,08 € HT</u>
Sous-total Hôtel de Ville :	2 919,08 € HT

Gymnase Michel Jazy :	720,00 € HT
Centre de loisirs Rachety:	<u>2 361,60 € HT</u>

Rapporteur : Valérie GAZAGNE ABOUZEIR

M le Rapporteur informe l'Assemblée qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de choisir les entreprises pour les travaux relatifs à la construction d'un pôle culturel.

Le marché est un marché global avec identification de prestations distinctes (comportant 27 lots techniques).

Il est rappelé que le marché se décompose en 2 tranches :

□ Une tranche ferme constituée de :

- Une médiathèque
- Un espace d'exposition
- Une école des Arts (musique, arts plastiques, théâtre et danse)
- Un pôle administratif

□ Tranche conditionnelle :

- Une salle de spectacles avec ses loges

L'ouverture des plis a eu lieu le 16 novembre 2012 à 14h00.

13 plis ont été enregistrés :

- 12 plis sous format papier ont été enregistrés dans les délais.
- 1 pli sous format papier a été enregistré hors délai.

Il est précisé qu'une offre électronique a été déposée sur la plate-forme de dématérialisation achatpublic.com.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 16 janvier 2013, a pris les décisions suivantes :

- Les plis n°1, 2, 3, 4, 5, 6 et 9 ont été éliminés au motif que les offres sont irrégulières (elles ne répondent qu'à un seul lot contrairement au règlement de la consultation).

En effet, il est rappelé que la consultation était ouverte aux entreprises générales ou aux groupements d'entreprises prenant en charge la totalité des lots, la coordination et la synthèse entre lots avec un mandataire commun titulaire du lot gros œuvre.

- Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par le groupement MUNVEZ- MOREL ARCHITECTES / LIGNES / MUNVEZ SERRA / GAMBA ACOUSTIQUE / SACET / BCET / ALAYRAC, Maître d'œuvre de l'opération, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché:

- **au groupement G.B.M.P. (mandataire) / SOCOTRAP / SOPRECO / SPIE SUD OUEST / SPIE SUD OUEST GENIE CLIMATIQUE pour un montant global de 12 611 337,17 € HT soit 15 083 159,25 € TTC réparti comme suit :**

- Tranche ferme : 9 081 870,65 € HT soit 10 861 917,29 € TTC
- Tranche conditionnelle 3 529 466,52 € HT soit 4 221 241,96 € TTC

: - : - : - : - : - : - :

Monsieur CHALEON : Ce serait bien que la définition de la tranche ferme soit la même dans la demande de subvention auprès du Conseil Général. Dans la demande de subvention, il est noté un hall d'accueil avec espace restauration qui n'apparaît plus là, un centre d'art visuel et un atelier d'éducation artistique. »

Monsieur Le MAIRE : « Ce n'est pas gênant ça. Là, nous sommes sur la synthèse des lots. Nous pouvons faire un copier-coller. Le fond de la délibération repose sur l'attribution du marché. La tranche

ferme est dans le cadre des documents officiels qui seront signés. Nous pouvons la modifier si vous voulez. Ceci étant, cela ne dénature ni l'objet ni le fond de la délibération. »

Monsieur AUJOULAT : « Et là, nous sommes sur une enveloppe de 15 millions alors ? »

Monsieur Le MAIRE : « Pour les deux tranches. »

Monsieur AUJOULAT : « Pourquoi là il y a les deux tranches ? »

Monsieur Le MAIRE : « Je demande à Monsieur le Directeur de bien vouloir vous expliquer Monsieur Aujoulat. »

Monsieur Le DGS : Le montage financier est en effet très complexe. En effet, l'ensemble des financeurs a demandé à la collectivité de faire apparaître un plan de financement portant sur la première tranche et certains d'entre eux ont également demandé de faire apparaître le financement de la deuxième tranche, ce qui explique que les bases du plan de financement ne sont pas les mêmes. Par exemple, le Département ne prend en considération que le montant des travaux hors taxes de la tranche ferme, à l'exclusion de toute autre prestation. Pour sa part, la Région intègre à la fois les travaux et certains autres éléments tels que les rémunérations des maîtres d'œuvre. De son côté l'État retient à l'intérieur de l'enveloppe subventionnable les travaux et certains « bouts » de prestations sous forme de pourcentage.

Monsieur Le MAIRE : Nous pouvons rajouter aussi ce que nous allons faire autour de Léo Lagrange et beaucoup d'autres choses encore comme les aménagements. Vous avez le montant donné dans le cadre de la délibération à 15,083 millions TTC, ce à quoi vous rajoutez la maîtrise d'œuvre.

Monsieur PHILEMONT MONTOUT : Est-ce nous pourrons joindre même si c'était hors séance les explications de Monsieur le Secrétaire Général pour que nous n'ayons pas à y revenir une autre fois ? Tout le monde les aura sous le coude.

Monsieur Le MAIRE répond par l'affirmative.

Monsieur SANCHEZ : Juste une question : nous sommes en train de voter une délibération qui aura pour conséquence de donner le feu vert pour lancer les travaux, tranche ferme et tranche conditionnelle, c'est bien de cela qu'il s'agit ?

Monsieur Le MAIRE : La tranche conditionnelle sera affermie dans les deux mois. Je rappelle que la loi oblige à prendre une décision sur la totalité du marché, tranche ferme et tranche conditionnelle. Nous aurons ensuite deux mois pour affermir la tranche conditionnelle si nous le décidons. Là, nous nous lançons sur la globalité de l'opération.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

POUR : 24

CONTRE : 8 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ROURE, ANSART pp, MARSAT, SANCHEZ)

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix POUR et 8 voix CONTRE :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises dénommées ci-dessus et aux conditions exposées ci-avant ainsi que tous documents s'y rapportant**
- **DIT que les crédits seront inscrits au budget 2013 et suivants de la commune**

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

2°) Avenant n°1 au Lot 2 « Gros œuvre » du marché relatif à la construction d'un espace multi-accueil de 40 places

Service : Marchés Publics

Rapporteur : Valérie GAZAGNE ABOUZEIR

M le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Cugnaux a signé le 12 octobre 2012 un marché relatif à la construction d'un espace multi-accueil de 40 places.

La commune a demandé à l'entreprise THBI, titulaire du lot 2 «Gros œuvre» des fondations complémentaires en raison des fonds de fouille descendues ponctuellement à -3.20 m alors que le rapport géotechnique indiquait la couche de terrain d'assise à une profondeur moyenne de-1 m par rapport au terrain actuel.

L'ensemble de ces travaux modificatifs induit une augmentation de 15 557,76 € HT ; ces travaux doivent être intégrés au marché initial par voie d'avenant.

Conséquences financières de l'avenant :

Montant H.T. du marché initial :	459 074,03 € H.T
Montant H.T. de l'avenant 1:	15 557,76 € H.T
Soit un marché corrigé des avenants :	474 631,79 € H.T
T.V.A. 19.6% :	93 027,83 €
Marché T.T.C.:	567 659,62 € T.T.C

Pourcentage Montant des avenants / Montant marché initial : 3,38%.

M le Rapporteur précise que cet avenant étant inférieur à 5% du marché dévolu à l'entreprise THBI, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas requis.

: - : - : - : - : - : - : - : -

Monsieur Le MAIRE : « Une petite explication technique qui a été donnée en Commission des Finances. Quand il s'est agit d'effectuer les fondations, malgré les sondages effectués, nous sommes tombés sur une poche argileuse qui a obligé de descendre à plus de 7 mètres les fondations. »

Monsieur SANCHEZ : « Le bureau d'études qui a fait le sondage pour la crèche, c'est le même pour le centre culturel ? »

Monsieur Le MAIRE : « Est-ce que je peux vous donner un cours de géologie locale ? La Commune de Cugnaux est située sur ce qu'on appelle les hautes terrasses de la Garonne et est composée de graves avec sur certains secteurs plus ou moins argileux qui amènent à des modifications de la hauteur de la nappe. Dans mon quartier par exemple, la nappe se situe entre 1,20 à 2,00 mètres du sol naturel. Dans d'autres quartiers, sur l'Agora, elle est à 7 mètres. Vous avez donc une hétérogénéité d'hydrogéologie sur ce plateau des hautes terrasses qui amène parfois, malgré les sondages, de tomber sur des poches argileuses. C'est le cas puisque le sondage a été fait à un endroit et la poche argileuse se trouve à 20-30 cm de l'endroit où le sondage carotté a été effectué. C'est la raison pour laquelle c'est de l'impondérable. Sur la partie concernant l'Agora, la situation est différente puisque là où se met le pôle culturel il y a déjà eu des reconnaissances géologiques et archéologiques. Je rappelle que ce quartier a fait l'objet de reconnaissances archéologiques à l'époque où Monsieur Aujoulat avait lancé la ZAC de l'Agora. Ça a donc été reconnu partout à la suite de la réalisation d'un certain nombre de sondages. La structure du sol est totalement différente entre le secteur de Léo Lagrange et celui de Rachety. »

Monsieur SANCHEZ : « Donc à priori, nous n'aurons pas d'avenant sur les sols pour le centre culturel. »

Monsieur Le MAIRE : Comme je l'ai déjà dit, les sondages ont été réalisés, mais vous dire qu'il n'y aura jamais d'avenants, c'est comme si vous demandez la météo qu'il fera dans 3 semaines.

Monsieur SANCHEZ : « Quel est l'état de l'étude de sol sur le centre culturel ? Sur la crèche, ça peut arriver, je le comprends. Vous n'allez pas faire un sondage tous les mètres. Sur le centre culturel, étant donné l'ampleur et l'emprise, j'ose espérer que l'étude est plus fine que là, c'est tout. »

Monsieur Le MAIRE rappelle que sur le projet du pôle culturel il était prévu au début un parking souterrain que nous avons retiré pour deux raisons : d'abord une raison de coût et ensuite une raison de gestion. Les études étaient donc réalisées en intégrant l'existence d'un parking souterrain qui devait nécessiter des fondations plus profondes qu'elles ne le nécessitent aujourd'hui.

Monsieur GIL : « Cette société qui a fait les sondages n'a-t-elle pas une assurance qui pourrait prendre en charge ce problème ? Les 15 000 € me restent en travers. »

Monsieur Le MARIE : Dans ce type d'études, nous ne pouvons absolument rien mettre en œuvre..

: - : - : - : - : - : - :

ABSTENTION : 1 (Pierre GIL)

CONTRE: 6 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL, ROURE, ANSART pp)

POUR : 23

Entendu l'exposé de M le Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix POUR, 1 ABSTENTION et 6 voix CONTRE :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 2 avec l'entreprise THBI aux conditions exposées ci-dessus et toute pièce s'y rattachant.**

: - : - : - : - : - : - :

VI – TRAVAUX

1°) Mise à disposition d'une parcelle à ERDF

Service : Direction des Services Techniques

Rapporteur :

M le Rapporteur rappelle à l'assemblée que la commune de Cugnaux a délivré une autorisation de construire un ensemble immobilier au 7 avenue de Francazal.

Afin de raccorder ces bâtiments au réseau d'électricité, il est indispensable de faire passer une ligne basse tension sur une parcelle foncière appartenant à la commune (parcelle BA 125) et ce sur longueur de 20 mètres environ.

M le Rapporteur informe l'assemblée qu'ELECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION France (ERDF) demande la mise à disposition de la parcelle BA 125 afin d'installer une ligne électrique souterraine alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

: - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de M le Rapporteur, le Conseil Municipal :

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.21,**

